



HAL
open science

Champ(s) de formation Sciences Humaines, Lettres, Langues et Arts (SHLLA) (avis sur le projet)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'un champ (domaine) de formations (projet). Champ(s) de formation Sciences Humaines, Lettres, Langues et Arts (SHLLA) (avis sur le projet). 2017, Université de Poitiers. hceres-02026636

HAL Id: hceres-02026636

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026636v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formation
pour le prochain contrat 2018-2022

Sciences humaines, lettres, langues et
arts

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/12/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Rapport réalisé en 2017 sur la base d'un dossier déposé en septembre 2017

Présentation du champ

Le champ de formation *Sciences humaines, lettres, langues et arts* (SHLLA) est l'un des cinq champs de formation proposés par l'université de Poitiers. Son périmètre est celui des deux domaines de formation que sont les arts, lettres et langues (ALL) et les sciences humaines et sociales (SHS). Il contient 30 formations, dont 12 mentions de licence, 2 licences professionnelles (LP) et 16 mentions de master, construites autour d'une multiplicité de disciplines que sont les arts, la géographie, l'histoire, les langues, les lettres, la philosophie, la psychologie, les sciences du langage et la sociologie. Deux mentions de master sont en coaccréditation : Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux avec le conservatoire national des arts et métiers (CNAM), établissement porteur de la mention, et Musicologie avec l'université de Tours. Deux mentions de master sont en dehors de la nomenclature nationale : *Migrations internationales et texte/image : littératures, écrans, scènes*. Et, deux mentions s'inscrivent dans un partenariat avec l'école européenne supérieure de l'image (EESI) : *Texte/image : littératures, écrans, scènes et Arts*. Les partenariats internationaux sont également privilégiés et le champ compte quatre formations donnant lieu à une co-diplomation : le master Philosophie avec l'université Javerlana, de la Valle à Cali, Unilibre, Université nacional Bogota en Colombie ; le master Migrations internationales (master franco-espagnol, Université de la Corogne) ; le master Sciences du langage avec l'Université de Banja Luka et Nis, en Serbie ; et le master Texte/image : littératures, écrans, scènes avec l'Université de Saint Louis, aux Etats-Unis.

Le champ de formation SHLLA est porté par deux unités de formation et de recherche (UFR) : l'UFR Lettres et langues d'une part, l'UFR Sciences humaines et arts d'autre part. Il est adossé à seize unités de recherche dont cinq unités mixtes de recherche et onze équipes d'accueil et est en lien avec deux écoles doctorales : Sciences du langage, psychologie, cognition, éducation (ED 5) et Humanités (ED 6).

La visée professionnalisante des formations du champ SHLLA est orientée vers les secteurs de l'enseignement et de la recherche, de la culture, de l'information et de la communication, vers le secteur sanitaire et social ainsi que vers le secteur commercial. Des partenariats nationaux et locaux forts sont tissés et les formations du champ sont étayées par un large réseau de professionnels que ce soit dans le cadre du pilotage des formations ou pour l'insertion des étudiants.

Avis sur la cohérence du champ

La cohérence du champ est indéniable dans les domaines de formation ALL et SHS. Son périmètre a peu changé depuis l'évaluation : les 12 mentions de licence générale *Arts du spectacle ; Géographie et aménagement ; Histoire ; Histoire de l'art et archéologie ; Langues étrangères appliquées (LEA) ; Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER) ; Lettres ; Musicologie ; Philosophie ; Psychologie ; Sciences du langage et Sociologie* sont reconduites. Les deux LP sont également renouvelées avec des changements d'intitulés pour se conformer à la nomenclature nationale : Agronomie en lieu et place de Agronomie, conseil et développement agricole, gestion d'exploitation ; et Intervention sociale : accompagnement social en lieu et place de Accompagnement et insertion. Enfin, le nombre de mentions de master passe de 12 à 16, essentiellement par restructuration des anciennes spécialités que par créations *ex-nihilo*, et en application de la nomenclature nationale. C'est ainsi que la mention *Cultures et sociétés étrangères* se scinde désormais en deux mentions LEA et LLCER, ce qui permet de gagner en lisibilité. De même, la création d'une mention *Musicologie* permet de rendre visible la continuité licence-master du cursus de musicologie.

Globalement, la continuité licence-master semble bien prévue (y compris en Musicologie ce qui n'était pas le cas dans le bilan).

Chaque licence comporte 300 heures d'enseignement avec pratiques pédagogiques innovantes (comprises dans les 1500 heures de formation). L'ensemble des activités d'accompagnement (suivi de stage, suivi d'un projet tutoré, VAE, ...) est intégré dans les maquettes pour une plus grande lisibilité des différentes modalités d'enseignement.

Une multiplicité de portails pour toutes les licences (deux à quatre portails possibles selon les licences) aboutissent à une plus grande multiplicité encore de parcours-types (parfois les portails sont très différents des parcours types comme pour la licence Philosophie qui est en portail avec les mentions *Psychologie* et *Histoire de l'art et archéologie* mais aucune de ces disciplines n'apparaît dans les parcours types). Pour la licence Géographie et aménagement, on arrive à huit parcours types pour moins de 50 étudiants en troisième année de licence (L3). Si le principe du « à la carte » est tentant, on perd en lisibilité et on se demande comment les étudiants vont s'y retrouver. En revanche, cela devrait favoriser les passerelles et les réorientations. Mais peut-être faudrait-il revoir le nombre et la nature des parcours types pour une plus grande lisibilité. On se demande également s'il n'y a pas une confusion entre la notion de parcours types et celle d'option (puisque certains parcours types ne se différencient d'autres que par une seule unité d'enseignement). Par exemple, la licence Philosophie affiche de cinq parcours types transverses pour n'aboutir qu'à un parcours type unique en L3.

Certains portails sont dissymétriques : d'après les fiches de l'Architecture d'offre de formation (AOF), il existe un portail avec la licence Histoire de l'art et archéologie dans la licence Arts du spectacle mais ce portail n'apparaît pas dans la fiche de la licence Histoire de l'art et archéologie. On craint donc que les étudiants en première année de licence (L1) Arts du spectacle puissent basculer en Histoire de l'art et archéologie mais que les étudiants en L1 Histoire de l'art et archéologie ne puissent pas basculer en Arts du spectacle. Cela manque de cohérence.

Quelques bizarreries sont trouvées dans les fiches AOF des licences : la licence Histoire affichant comme poursuite d'études la licence professionnelle (LP) Assistant RH (dont l'intitulé exact devrait être Métiers de la GRH : assistant) ; la licence Musicologie qui n'a aucun enseignant-chercheur de la section 18 dans son équipe pédagogique ; la licence Philosophie affichant comme poursuite d'études la LP Agronomie ou la LP Management des échanges internationaux (intitulé qui n'existe pas dans la nomenclature nationale) ; la licence Psychologie affichant comme poursuite d'études le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) second degré ou la LP Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives.

La LP Agronomie est bien intégrée dans le champ (contrairement au bilan) grâce à la création de parcours types destinés aux étudiants de la licence Géographie et aménagement.

Pour les masters : on se demande pourquoi avoir choisi dans la nomenclature la mention *Arts* plutôt que la mention *Arts de la scène et du spectacle vivant* qui semblerait plus adaptée aux différents parcours types (*Assistant réalisateur, Assistant metteur en scène et Cinéma et théâtre contemporains*). Le volume horaire de la formation est particulièrement faible dans le parcours *Cinéma et théâtre contemporains* (400 heures dont 336 en présentiel, sur les deux années). Par ailleurs, on note une déconnexion entre les six parcours JMIN et le parcours Creadoc de la mention *Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux* qui pourrait remettre en cause la notion même de mention. Enfin, le poids du mémoire est bien trop important en master Sociologie. En effet, 24 european credit transfer system (ECTS) en première année de master (M1) et 24 ECTS en deuxième année de master (M2) pourrait être adapté à une finalité recherche, mais l'affichage est une double finalité recherche-professionnelle.

Avis sur le pilotage du champ et sur ses dispositifs opérationnels

À partir de la rentrée 2018, sera mis en place un pilotage du champ qui sera opérationnalisé par un collège composé de quatre vice-présidents, des assesseurs à la pédagogie des unités de formation recherche (UFR) concernées, de représentants des responsables de formation (mais on peut se demander pourquoi tous les responsables de formation ne seraient pas présents), de représentants étudiants, de représentants d'élus de la commission formation et vie universitaire (CFVU), et de représentants des scolarités de composantes concernées. On s'étonne de l'absence de représentants des unités de recherche. Ce collège traitera des questions pédagogiques pour l'ensemble des formations du champ (passerelles entre formations, évaluations des enseignements et des formations, etc.). Vu le nombre important de membres devant participer à ce collège, il apparaît difficile de voir comment il pourra fonctionner de manière optimale. Pour l'administration, il s'agit des administrations des deux UFR impliquées et un travail de coopération forte inter-composantes sera favorisé.

Pour renforcer ce pilotage, des contrats d'objectifs et de moyens vont être établis entre les composantes du champ et l'université. Ceci aura pour principale fonction d'apporter des cadres communs d'organisation, de prévoir

les moyens assignés aux différentes composantes, et de planifier les axes de développement. La diversité des formations proposées nécessite effectivement que chaque composante propose des objectifs de développement précis pluriannuels et adaptés aux formations. Cela ne pourra qu'accroître la cohérence du champ.

À partir de la rentrée 2018, des conseils de perfectionnement par mention seront mis en place (parfois avec un seul intervenant extérieur pour la licence et le master Philosophie ou le master Monde médiévaux, ce qui est très insuffisant). Pour renforcer le lien entre formation et recherche, la participation des responsables de laboratoires dans ces conseils sera favorisée.

Si l'évaluation des enseignements par les étudiants est généralisée et centralisée par le service des études, de l'évaluation et du pilotage (SEEP), elle répond de manière adaptée aux besoins de chaque mention (questionnaire avec tronc commun et parties spécifiques selon le niveau concerné).

Globalement, il est à noter une bonne prise en compte des recommandations faites lors du bilan.

Les formations

Intitulé de la mention	L/LP/M	Etablissement(s)	Remarque(s)
Arts du spectacle	L	Université de Poitiers	
Géographie et aménagement	L	Université de Poitiers	
Histoire	L	Université de Poitiers	
Histoire de l'art et archéologie	L	Université de Poitiers	
Langues étrangères appliquées	L	Université de Poitiers	
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	L	Université de Poitiers	
Lettres	L	Université de Poitiers	
Musicologie	L	Université de Poitiers	
Philosophie	L	Université de Poitiers	
Psychologie	L	Université de Poitiers	

Sciences du langage	L	Université de Poitiers	
Sociologie	L	Université de Poitiers	
Agronomie	LP	Université de Poitiers	
Intervention sociale : accompagnement social	LP	Université de Poitiers	
Arts	M	Université de Poitiers	
Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux	M	CNAM, Université de Poitiers	
Géographie, aménagement, environnement et développement	M	Université de Poitiers	
Histoire, civilisations, patrimoine	M	Université de Poitiers	
Information, communication	M	Université de Poitiers	
Langues étrangères appliquées	M	Université de Poitiers	
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	M	Université de Poitiers	
Migrations internationales	M	Université de Poitiers	Hors nomenclature
Mondes médiévaux	M	Université de Poitiers	
Musicologie	M	Université de Poitiers, Université de Tours	
Philosophie	M	Université de Poitiers	
Psychologie	M	Université de Poitiers	

Sciences du langage	M	Université de Poitiers	
Sciences sociales	M	Université de Poitiers	
Sociologie	M	Université de Poitiers	
Texte/image : littératures, écrans, scènes	M	Université de Poitiers	Hors nomenclature

Observations de l'établissement

Observations sur le rapport concernant le projet de champ Sciences Humaines, Lettres, Langues et Arts (SHLLA) et l'offre de formation qui y est associée.

Madame, Monsieur,

L'université de Poitiers prend acte du rapport du HCERES concernant le projet de champ **SHLLA** et l'offre de formation qui y est associée. Elle remercie vivement le travail des experts et souhaite apporter quelques réponses.

Tout d'abord, les erreurs constatées par l'expert dans la rédaction de certaines fiches sont bien prises en compte. En outre, un certain nombre de modifications ont été intégrées afin de répondre aux observations formulées.

Ainsi, les remarques portant sur les portails ont fait l'objet d'une attention particulière :

- Licence mention Arts du spectacle : compte-tenu de la dissymétrie justement soulignée par l'expertise, le portail avec Histoire de l'Art et Archéologie a été supprimé : les deux parcours types sont cinéma et théâtre.
- Licence mention Géographie et aménagement : eu égard à la question des effectifs, nous proposons de réduire le nombre de parcours offerts dans cette mention : le parcours transversal « Anthropologie » et le parcours bi-disciplinaire « Histoire-Géographie » sont ainsi supprimés. Le parcours de préprofessionnalisation « Métiers de l'Enseignement » serait en revanche conservé, avec un volume substantiel d'enseignements disciplinaire (histoire et géographie) pour les étudiant.e.s voulant s'orienter vers le professorat d'Histoire et Géographie. Quant aux autres parcours transverses (« International », « Sciences Politiques », « Presse et Métiers de la Communication »), ils seraient maintenus car offerts à l'échelle de l'université de Poitiers ou de la composante (UFR Sciences Humaines et Arts) et donc très largement mutualisés.
- Licence mention Philosophie : cette licence proposera un parcours type Philosophie et un parcours type Histoire de l'art, outre les parcours transverses offerts à l'échelle de la composante ou de l'université de Poitiers.

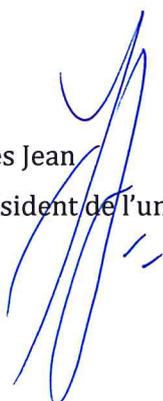
En ce qui concerne les observations relatives à l'offre de formation en Master, nous souhaiterions préciser quelques points :

- Master mention Arts : cette nomenclature a été préférée à la mention Arts de la scène et du spectacle vivant dans la mesure où celle-ci était appropriée au parcours « Assistant metteur en scène » mais excluait « Assistant réalisateur » de la même façon qu'elle permettait d'englober le « théâtre » au détriment du « cinéma » dans le parcours « Cinéma et théâtre contemporains ». Ce parcours correspond à une création et propose un volume horaire qui privilégie les pratiques pédagogiques favorisant l'autonomie des étudiant.e.s au service d'un travail de recherche conséquent.

- Master mention Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux : nous partageons le commentaire de l'expert sur le risque d'une remise en cause de la cohérence pédagogique de la mention « Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux » par l'intégration du parcours Creadoc au sein de cette mention. Aussi, nous allons proposer à l'accréditation une mention supplémentaire « Cinéma et audiovisuel » intégrant le parcours type Ecriture et Création documentaire. Cette mention permet de mieux identifier les objectifs pédagogiques et les métiers visés : former des auteurs-réalisateurs professionnels capables de maîtriser l'ensemble du processus d'écriture et de réalisation documentaire à la fois pour la radio, pour la télévision et pour le cinéma dans ses dimensions narratives (écriture de scénario, maîtrise de la narration audiovisuelle, rédaction de dossier de production), techniques (cadre, son, mixage, post-production) et relationnelles (négociation avec les producteurs et les distributeurs, relations avec les chaînes de télévision, conduite d'une équipe). La mention « Cinéma et audiovisuel » maintiendra un lien fort avec la mention « Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux » à travers un socle de compétences partagées permettant à l'étudiant de développer des compétences en réalisation transmédia.
- Master mention Sociologie : en cohérence avec la double finalité recherche-professionnelle du Master, les ECTS sont ramenés à 18 en M1, et à 12 en M2.

Enfin, en ce qui concerne l'avis formulé sur le pilotage du champ, nous comprenons tout à fait la remarque de l'expert concernant l'absence de représentation de la recherche au sein du collège du champ. Toutefois, il nous semble important de maintenir un périmètre raisonnable pour que la structure de pilotage soit opérationnelle. Aussi, la recherche sera représentée par le Vice-président Recherche de l'université de Poitiers.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération,


Yves Jean
Président de l'université de Poitiers